

## **Annonces d'Emmanuel Macron à l'occasion de ses vœux aux soignants**

A l'occasion de ses vœux aux acteurs du monde de la santé, **Emmanuel Macron a dressé trois axes majeurs destinés à répondre à l'inquiétude des Français d'avoir des soins de qualité :**

1. *Gagner du temps médical ;*
2. *Garder le personnel en place en améliorant leur organisation de travail ;*
3. *Assurer la permanence et l'universalité des soins.*

Considérant que la situation allait "se dégrader dans les prochaines années", Emmanuel Macron a indiqué vouloir trouver des solutions à court terme, notamment pour "dégager du temps de soignants face aux patients en repensant notre organisation collective", de sorte à atteindre des objectifs à long terme : "avoir un système qui prévient mieux, une médecine qui s'individualise et se personnalise."

### **Voici la liste des annonces :**

- **Travail avec l'Assurance maladie afin d'enrayer le phénomène des rendez-vous non honorés.**
- Fin de la tarification à l'activité (T2A) dès le PLFSS 2024, volonté d'avoir un financement qui repose sur la rémunération basée sur des objectifs de santé publique.
- **Lancement d'un débat lors du PLFSS 2024 sur l'attractivité des professions médicales.**
- **Faire en sorte que chaque médecin ait un médecin de référence dans son bassin de vie.**
- Généraliser les CNR territoriaux afin que de nouvelles Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) voient le jour d'ici fin 2023.
- **Généraliser le SAS (via la PPL Horizons notamment).**
- Mieux rémunérer les établissements privés non lucratifs qui participent à la continuité des soins.
- Simplifier la délégation de tâches, le ministère de la Santé va mener un travail là-dessus.
- Refus d'un seuil sur la téléconsultation.
- Mieux rémunérer le travail de nuit.
- Augmentation des financements pour former davantage des assistants médicaux (de 4 000 à 10 000) : afin de libérer du temps aux médecins.
- Augmenter les places ouvertes pour les infirmiers.
-

- **Développement d'une coopération entre personnels administratifs et soignants, médicaux et paramédicaux et entre la ville et l'hôpital : afin de contrer la baisse de la démographie médicale et de libérer du temps aux médecins.**
- Volonté de limiter le taux de perte entre le personnel (principalement médecins et infirmiers) qui entre en formation et le personnel qui arrive effectivement sur le terrain ensuite, notamment en encadrant l'intérim. *NB : l'article 42 du PLFSS était rédigé dans cette optique, censuré par le CC donc peut-être va-t-on le revoir dans une PPL bientôt.*
- Réorganisation du temps de travail à l'hôpital, chaque hôpital doit entamer un travail dans ce sens avant le mois de juin.
- Mettre à la tête des hôpitaux un tandem administratif-médical.
- Mise en place d'un parc de logements pour le personnel qui en a besoin, dans les secteurs en tension où l'immobilier est cher.
- **Réinciter à une permanence de soins en ville, en augmentant les médecins qui prennent de nouveaux patients, ceux qui assurent la permanence des soins et ceux qui vont former des jeunes. Privilégier un financement à la mission qu'à l'acte.**
- Faire en sorte que les 600 000 malades chroniques qui n'ont pas de médecin traitant en aient un à fin 2023.